



## PROTOCOLE SANITAIRE ET MESURES SPECIFIQUES MISES EN PLACE AU MONASTERE EN VUE DE LA REOUVERTURE DE L'ACTIVITE

Document à l'usage des groupes, mis à jour le 01/03/2021 et susceptible d'être adapté en fonction des évolutions législatives.

### GENERAL

#### Rappel des mesures de sécurité essentielles :

- Lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou au besoin avec une solution hydroalcoolique.
- Ne pas serrer les mains et ne pas faire la bise.
- Éviter de toucher le visage (yeux, nez et bouche).
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude pour se couvrir la bouche et le nez.
- Garder la distanciation physique (actuellement fixée à 1 mètre) avec les autres personnes

#### Matériel de prévention / protection :

**Le Monastère permet l'accès à de nombreux points d'eau avec savon**, robinet à commande non manuelle, papier à usage unique et poubelle à commande non manuelle. Là où l'accès à un point d'eau est trop éloigné ou ne comprend pas tous ces éléments, **du gel hydroalcoolique est mis à disposition**. En dehors de ces points d'accès spécifiques, **le Monastère ne fournit pas de gel hydroalcoolique supplémentaire pour les groupes** (ex : dans les chambres ou les salles), **ni de masque ou autre matériel de protection**.

Le port du masque est obligatoire pour tous les salariés en cuisine et pendant les services de restauration, à l'accueil et à la boutique ainsi que dans tous les espaces clos. Dans les espaces extérieurs, les règles de la distanciation physique prévalent. Si ces règles ne sont pas applicables, le port du masque est obligatoire.

Quand cela est possible, les portes sont laissées ouvertes pour éviter le contact répété des mains sur les poignées.

#### Communication spécifique :

**Les informations spécifiques aux protocoles sanitaires sont communiquées aux visiteurs en amont**, lors de leur accueil, et via un affichage spécifique sur le lieu.

Ancien monastère de Sainte Croix - SCIC SA Nouveau Monastère 26150 Sainte Croix

**Des points réguliers sont faits avec les salarié.es et avec le(s) coordinateur(s) du groupe** sur l'application des protocoles sanitaires en fonction des adaptations nécessaires et/ou de l'évolution de la législation.

## RESTAURATION

**Principes généraux de bonne conduite sanitaire** pour le service de restauration :

- les convives doivent être amenés à se déplacer le moins possible au cours du repas afin de limiter les croisements ;
- il faut limiter les manipulations d'un même objet par plusieurs personnes (couverts de service, pots à eau, etc) ;
- il faut se laver régulièrement les mains.

>> Chaque personne, salariés et visiteurs, s'engage à respecter ces consignes de bonne conduite sanitaire.

**Ce qui est préconisé par le protocole et mis en place au Monastère :**

- les tables de restauration n'accueillent pas plus de 4 personnes ;
- elles sont espacées d'au moins un mètre ;
- elles sont désinfectées après chaque service ;
- l'utilisation des espaces en extérieur est privilégiée ;
- le service se fait à l'assiette et non en buffet ou plat partagé ;
- les pauses café et autres moments de « convivialité » ne peuvent avoir lieu ;
- Le Monastère n'accueille qu'un groupe à la fois sur place.
  
- pendant le déroulé du petit déjeuner :
  - le self service n'est pas possible. **Le(s) responsable(s) du groupe vien(nen)t aider le/a salarié/e en service pour servir le petit déjeuner et les boissons aux convives ;**
  - les convives sont vigilantes quant au maintien de la distance de 1m entre elles ;
  - les convives s'installent au nombre maximum de 4 par table ;
  
- concernant le nettoyage : en plus des protocoles de nettoyages habituels et conformes à la réglementation HACCP :
  - les chaises sont nettoyées après chaque service ;
  - les interrupteurs et les poignées de portes de l'espace restauration sont désinfectés quotidiennement.
  
- autres :
  - Les moments festifs sont à prohiber depuis l'arrêté préfectoral n°26.2020.09.25.007 sur l'ensemble du département de la Drôme.
  - Il est conseillé aux personnes hébergées d'apporter une gourde individuelle.

Ancien monastère de Sainte Croix - SCIC SA Nouveau Monastère 26150 Sainte Croix

## HEBERGEMENT

### Ce qui est préconisé par le protocole et mis en place au Monastère :

- les sanitaires (douches et WC) sont nettoyés deux fois par jour ;
  - il y a un laps de temps d'au moins 6h entre le départ d'un groupe et l'arrivée du prochain.
- pendant le séjour :
- des pulvérisateurs avec désinfectant sont à disposition dans les sanitaires (douches et WC) et peuvent être utilisés par les hôtes qui le souhaitent ;
  - les interrupteurs et poignées de porte des communs sont désinfectés quotidiennement ;
  - il est demandé aux hôtes d'aérer les chambres quotidiennement ;
  - les personnes accueillies sont 1 par chambre ;
  - les clés des chambres sont disposées sur un tableau dans la salle de restauration et désinfectées régulièrement.
- à la fin du séjour :
- une attention particulière est portée au nettoyage des chambres, notamment à la désinfection des surfaces (étagères, bureaux etc), des poignées de fenêtres et de portes, des interrupteurs ;
  - il est demandé à chaque hôte de sortir sa literie et la placer en dehors de la chambre. La personne qui récupère la literie sale portera un masque, des gants et une surblouse.
- autre :
- **la gestion et le nettoyage des salles pendant le séjour sont la responsabilité des groupes qui les utilisent.** Elles feront l'objet d'un nettoyage complet par l'équipe du Monastère à la fin du séjour.
  - Le monastère travaille avec les groupes en amont à trouver des espaces de travail adéquats en fonction de leurs besoins et des mesures de distanciation physique de rigueur.

## ACCUEIL / BOUTIQUE

En référence aux recommandations gouvernementales sur les commerces :

- Il n'y a pas plus de 7 personnes simultanément dans la boutique ;
- du gel hydroalcoolique est mis à disposition et il est demandé aux visiteurs de se désinfecter les mains à l'entrée ;
- la personne à l'accueil / boutique porte un masque ;
- une attention particulière est portée au nettoyage du matériel utilisé en commun (téléphone, caisse, photocopieur, terminal de paiement...) ;
- le paiement sans contact est privilégié.
- Les personnes extérieures qui viennent à la boutique doivent porter un masque et rester dans les espaces ouverts au public, afin d'éviter le contact avec le groupe accueilli.

Ancien monastère de Sainte Croix - SCIC SA Nouveau Monastère 26150 Sainte Croix

N° TVA : FR18530053495 SIRET 530053495 00012 APE 9499 Z Tel – 04-75-21-22-06 mail : [contact@le-monastere.org](mailto:contact@le-monastere.org)